

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 327

13 avril 2005

SOMMAIRE

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Howald	15685	J.J. Holding S.A., Luxembourg	15691
A.T.S., Accounting and Tax Solutions, S.à r.l., Rodange	15657	Key Cube S.A., Luxembourg	15666
Action Line S.A., Luxembourg	15650	Leather International S.A., Luxembourg	15650
Alimenta Invest Holding S.A.H., Luxembourg	15694	Manu Concassage, S.à r.l., Rodange	15693
Arcipelagos Sicav, Luxembourg	15686	Marella Participations et Finance S.A., Luxem- bourg	15688
Banque BCP S.A., Bertrange	15654	Medaffaires S.C.I., Luxembourg	15656
Banque BCP S.A., Bertrange	15655	Medaffaires S.C.I., Luxembourg	15656
Barilla Luxembourg S.A., Luxembourg	15693	Monday Finance S.A., Luxembourg	15677
British Blu Holding S.A., Luxembourg	15696	Monday S.C.A., Luxembourg	15695
Chanteloup Holding S.A., Luxembourg	15689	Moses S.A., Luxembourg	15675
Clairbio Capital Management Holding S.A.H., Lu- xembourg	15659	NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	15691
Cogeci Group S.A., Luxembourg	15689	Nory European Equities S.A., Luxembourg	15675
D.V. Invest S.A., Luxembourg	15676	Overend, Gurney & Co 1871 (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15672
D.V. Invest S.A., Luxembourg	15677	PASE Private Equity Holdings S.A., Luxembourg	15652
Dalazo S.A., Luxembourg	15687	Paintbox S.A., Luxembourg	15689
DDCL S.C.I., Luxembourg	15653	Plural Source Invest S.A., Luxembourg	15692
Dresdner Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	15686	Poseidon JV, S.à r.l., Luxembourg	15690
Dresdner Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	15691	Provemo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15688
Duomo, S.à r.l., Luxembourg	15658	Serocytolux S.A., Luxembourg	15665
EPP Marathon Alpha (Lux), S.à r.l., Luxembourg	15681	Serocytolux S.A., Luxembourg	15671
Espagnet + Etienne Added Value, S.e.n.c.	15694	Société pour la Recherche Scientifique S.A.H., Lu- xembourg	15686
Eurosigncard S.A., Luxembourg	15690	Sogeco Holding S.A., Luxembourg	15666
Filuxel S.A., Luxembourg	15662	Star Parks Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l., Lu- xembourg	15692
Filuxel S.A., Luxembourg	15664	Swissproject Properties, S.à r.l., Luxembourg	15693
Gelpp S.A., Luxembourg	15656	Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg	15660
Gelpp S.A., Luxembourg	15657	Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg	15662
Gelpp S.A., Luxembourg	15658	Terra Invest Holding S.A., Luxembourg	15695
Gelpp S.A., Luxembourg	15696	Trans-Ocean Reinsurance S.A., Luxembourg	15679
Glicinae S.A., Luxembourg	15695	Varfin Investissements S.A., Luxembourg	15671
Globexport Rako S.A., Luxembourg	15687	XBC Finance S.A., Luxembourg	15677
Helfin S.A., Luxembourg	15678		
Helfin S.A., Luxembourg	15679		

ACTION LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 63.355.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 3 janvier 2005 que le siège social de la société est transféré au: 27, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04138. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004933.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.775.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEATHER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.775), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 375 du 22 mai 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 695 du 29 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts.
2. Création de deux catégories d'actions:
 - les actions de classe A, (actions ordinaires),
 - les actions de classe B, (actions privilégiées sans droit de vote).
3. Remplacement des 175.840 actions existantes par 175.840 actions ordinaires, «actions de classe A».
4. Augmentation du capital social à concurrence de 2.198.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 8.792.000,- EUR à 10.990.000,- EUR, par la création et l'émission de 43.960 actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de 50,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 1.232.000,- EUR.
5. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
7. Détermination des caractéristiques des actions de classe A et de classe B et ajout d'un nouvel article 6.
8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize (13) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale des actionnaires de la société les décisions suivantes:

1. l'octroi de garanties;
2. la liquidation de la société;
3. l'achat de biens immobiliers non liés à l'activité sociale;
4. le transfert de siège de la société;
5. le changement de dénomination sociale.

Par dérogation aux majorités prévues par la loi, telles décisions, pour être valables, devront être prises avec un pourcentage de voix représentant les 100% (cent pour cent) du capital social.

Sont, de même, réservées à la compétence de l'assemblée générale de la société les décisions concernant l'augmentation de capital.

Telles décisions, pour être valables, devront être prises avec un pourcentage de voix représentant au moins 52% (cinquante deux pour cent) du capital social.

L'assemblée décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net et peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions:

- les actions de classe A, (actions ordinaires),
- les actions de classe B, (actions privilégiées sans droit de vote).

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent soixante-quinze mille huit cent quarante (175.840) actions existantes par cent soixante-quinze mille huit cent quarante (175.840) actions ordinaires, «actions de classe A».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (2.198.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de huit millions sept cent quatre-vingt-douze mille euros (8.792.000,- EUR) à dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante-trois mille neuf cent soixante (43.960) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale d'un million deux cent trente-deux mille euros (1.232.000,- EUR).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les quarante-trois mille neuf cent soixante (43.960) actions de classe B nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit britannique GLOBAL INVESTMENTS PLANNING LTD., avec siège social à W1B 4EZ Londres, 99-101 Regent Street, Victory House, 2nd floor, (Royaume-Uni), et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de trois millions quatre cent trente mille euros (3.430.000,- EUR), faisant deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (2.198.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et un million deux cent trente-deux mille euros (1.232.000,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000,- EUR), représenté par deux cent dix-neuf mille huit cents (219.800) actions, d'une valeur nominale de cent cinquante euros (50,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- cent soixante-quinze mille huit cent quarante (175.840) actions de classe A, (actions ordinaires);
- quarante-trois mille neuf cent soixante (43.960) actions de classe B, (actions préférentielles sans droit de vote).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des actionnaires peut être tenu au siège de la société, ce registre indique le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montant payés sur chacune de ces actions, la cession d'actions et les dates de telles cessions.

Les actionnaires de chaque classe disposent, en cas de cession d'une d'entre elles, d'un droit préférentiel de rachat des actions cédées par rapport aux autres actionnaires en proportion de leur détention d'actions (ordinaires ou préférentielles sans droit de vote).

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs nécessaires pour agir dans ce sens.

Le société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la société.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de déterminer les définitions des actions de classe A et de classe B et d'ajouter un nouvel article 6, ayant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les profits seront entièrement à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires, en observant toutefois les prescriptions du paragraphe suivant.

Après paiement des frais divers et affectations à la réserve légale, un dividende sera octroyé aux actionnaires de la façon suivante:

a) un montant maximum de 500.000,- EUR sera tout d'abord attribué, au prorata de leur participation actuelle dans la société, aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote, ce dividende privilégié étant garanti et récupérable;

b) le surplus du bénéfice distribuable sera reparti entre les détenteurs d'actions ordinaires, au prorata de leur participation actuelle dans la société;

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de renuméroter les articles 6 à 14 des statuts qui deviendront les articles 7 à 15 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, Ch. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2005, vol. 530, fol. 38, case 1. – Reçu 34.300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2005.

J. Seckler.

(004303.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.129.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 24 novembre 2004

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire à savoir:

Administrateurs:

Monsieur Langley Alexander Walker,

Monsieur Marc George Wilkinson,

Monsieur Robert M. Cowper,

Monsieur William F. Payne,

Monsieur Anthony D. Field,

Madame Louise Knapp.

Commissaire aux Comptes:

TEMPLE AUDIT S.C. (anciennement PIM GOLDBY s.c.) 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000487.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

DDCL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 152, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg E 554.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Tomas Colino Alvarez, traducteur, né à Olleros de Tera (Espagne) le 1^{er} mai 1957, demeurant à L-7382 Helmdange, 10, rue Robert Schuman.

2. Maria de los Angeles Llamas y Alvarez, fonctionnaire européen, née à Olleros de Tera/Zamora (Espagne), le 4 mai 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 152, avenue Gaston Diderich.

Les comparants ont requis le notaire de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: DDCL S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Tomas Colino Alvarez, susdit, trente-quatre parts sociales	34
2. Maria de los Angeles Llamas y Alvarez, susdite, soixante-six parts sociales	66
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non-associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non-associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants - par l'intermédiaire du (des) gérant(s) - endéans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès à présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non-associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une

action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des deux-tiers des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinquante cents euros (500,- EUR).

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant: Maria de los Angeles Llamas y Alvarez, fonctionnaire européen, demeurant à L-1420 Luxembourg, 152, avenue Gaston Diderich.
3. La durée de ses fonctions est illimitée.
4. Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 152, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Colino Alvarez, M. Llamas y Alvarez, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2004, vol. 468, fol. 61, case 5. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 janvier 2005.

R. Arrensdorff.

(004745.3/218/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 7.648.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE BCP, S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7.648, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juillet 1967, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 26 juillet 1967, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 9 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur José Augusto Veiga Dos Santos, directeur général, demeurant à Steinsel,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Eliane Fuchs, directeur, demeurant à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet de faire tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires et financières. Elle peut faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, toutes opérations d'agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, y compris la prise de participations.»

2. Changement de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunira de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de février à trois heures de relevée, à l'endroit désigné dans les avis de convocation à Luxembourg, ou dans la commune du siège social, si ce dernier venait à être transféré dans une autre localité. Les autres assemblées générales se réunissent à l'endroit désigné dans les avis de convocation.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet de faire tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires et financières. Elle peut faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, toutes opérations d'agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, y compris la prise de participations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la date de réunion de l'assemblée générale annuelle ordinaire au dernier jour ouvrable du mois de février à trois heures et de donner à l'article 15 des statuts la teneur suivante:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunira de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de février à trois heures de relevée, à l'endroit désigné dans les avis de convocation à Luxembourg, ou dans la commune du siège social, si ce dernier venait à être transféré dans une autre localité. Les autres assemblées générales se réunissent à l'endroit désigné dans les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Veiga Dos Santos, E. Fuchs, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

F. Baden.

(005043.3/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 7.648.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(005046.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MEDAFFAIRES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Danzi, kinésithérapeute, né à Thionville (France), le 25 mars 1966, demeurant à L-4110 Esch-sur-Alzette, 159, rue de l'Alzette,

2.- La société anonyme TRANSTEAM S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, ici représentée par Monsieur Philippe Danzi, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière MEDAFFAIRES S.C.I., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1623 du 12 novembre 2002,

dont le capital social de mille deux cent quarante euros (1.240,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur Philippe Danzi, préqualifié, soixante-deux parts sociales.	62
2.- La société TRANSTEAM S.A, préqualifiée, soixante-deux parts sociales	<u>62</u>
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Les comparants décident d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article premier (1^{er}) des statuts, entre le deuxième et le troisième paragraphe, qui a la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Elle pourra se porter caution à titre personnel et réel pour des sociétés dans lesquelles les associés détiennent la majorité du capital.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Danzi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2004, vol. 904, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2005.

F. Kessler.

(004913.3/219/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MEDAFFAIRES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

Les statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2005.

F. Kessler

Notaire

(004915.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GELPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 96.787.

La société IAS CONSULTING LIMITED démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société ci-dessus dénommée avec effet de la date indiquée sur cette lettre.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

IAS CONSULTING LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001282.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

GELPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 96.787.

Alma Thomas, démissionne de son poste d'administrateur de la société ci-dessus dénommée avec effet à la date mentionnée sur cette lettre.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Thomas.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001284.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

A.T.S., ACCOUNTING AND TAX SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 105.396.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le (...).

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Benjamin Coppens, comptable-fiscaliste, né à Charleroi (B), le 24 mai 1972, demeurant à B-6250 Aiseau, 122, rue d'Oignies

2) Monsieur Laurent Hamelrijck, comptable-fiscaliste, né à Charleroi (B), le 5 octobre 1975, demeurant à B-5030 Sauvenière, 79, rue Try Al Vigne

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de A.T.S., ACCOUNTING AND TAX SOLUTIONS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de comptable consistant notamment à réaliser pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels et des déclarations fiscales dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

Ainsi que l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de conseil économique.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Benjamin Coppens, préqualifié 50 parts

2) Monsieur Laurent Hamelrijck, préqualifié 50 parts

Total: 100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants: Monsieur Benjamin Coppens, préqualifié et Monsieur Laurent Hamelrijck, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature de chaque gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire, la présente minute.

Signé: B. Coppens, L. Hamelrijck, G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2004, vol. 904, fol. 12, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 2005.

G. d'Huart.

(004852.3/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GELPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 96.787.

Séverine Desnos, démissionne de son poste d'administrateur de la société ci-dessus dénommée avec effet à la date mentionné sur cette lettre.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

S. Desnos.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001285.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

DUOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 91.756.

Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16 juin 2004 à 9.00 heures

L'assemblée générale a été tenue au siège social à la date du 16 juin 2004 à 9.00 heures.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Roland Bingen, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonja Schorn, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tonino Luisi, demeurant à L-1251 Luxembourg, 16, avenue du Bois.

Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

1. qu'il résulte que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs, avoir été prévenus personnellement et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

2. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Divers.

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée confirme le transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 16, avenue du Bois au L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong.

Deuxième résolution

Aucun point n'est soulevé.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

R. Bingen / T. Luisi / S. Schorn

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001375.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

CLAIRBIO CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.132.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLAIRBIO CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.132, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 221 du 26 mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Lerch, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dogan Demircan, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de LUF en EUR.
3. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
4. Libération intégrale de l'augmentation de capital.
5. Remplacement des 1.250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois virgule trente et un euros (263,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme CLAIRBIO CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.H., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent soixante-trois virgule trente et un euros (263,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuels états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, F. Lerch, D. Demircan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2005, vol. 530, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2005.

J. Seckler.

(005019.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 87.210.

In the year two thousand four, on the sixteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 85.157,

here duly represented by Ms Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney issued on

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée unipersonnelle incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on April 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 of July 16, 2002; the articles of association the Company were amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on October 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1732 of December 4, 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to regroup the capital shares issued and outstanding at the rate of two (2) existing shares for one (1) new share by increasing the par value per share from twenty-five United States dollars (25 USD) to fifty United States dollars (50 USD) and reducing the aggregate number of the capital shares issued and outstanding from five hundred (500) shares to two hundred and fifty (250) shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred United States dollars (5,500 USD) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred United States dollars (12,500 USD) to eighteen thousand United States dollars (18,000 USD) by the creation and issue of one hundred and ten (110) new shares, each share having a par value of fifty United States dollars (50 USD) and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe for the one hundred and ten (110) new shares and to pay them up entirely by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand five hundred United States dollars (5,500 USD).

The justifying document of the subscription and of the payment has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The sole shareholder resolves to grant a special power of attorney to each employee of ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46,

avenue J.F. Kennedy, each one acting individually, to validly update the shareholders' register of the Company, to certify said shareholders register and to make certified copies thereof.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. 1st paragraph. «The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States dollars (18,000 USD) represented by three hundred sixty (360) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (50 USD) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1,100 EUR.

For the purpose of registration, the amount of 5,500 USD is valued at 4,104 EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.157,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul associé de TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée unipersonnelle constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 16 juillet 2002; les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1732 du 4 décembre 2002;

- que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de regrouper les parts sociales émises et en cours au taux de deux (2) parts sociales existantes pour une (1) part sociale nouvelle par l'augmentation de la valeur nominale par part sociale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25 USD) à cinquante dollars des Etats-Unis (50 USD) et par la réduction du nombre total des parts sociales émises et en cours de cinq cents (500) parts sociales à deux cent cinquante (250) parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis (5.500 USD) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500 USD) à dix-huit mille dollars des Etats-Unis (18.000 USD) par la création et l'émission de cent dix (110) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50 USD) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associé unique, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent dix (110) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis (5.500 USD).

La preuve de la souscription et de la libération a été fournie au notaire instrumentaire qui le reconnaît.

Troisième résolution

L'associé unique décide de conférer un pouvoir spécial à chaque employé de ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, chacun avec pouvoir d'agir individuellement, de mettre à jour le registre des associés de la Société, de le certifier et d'en faire des copies certifiées conformes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} paragraphe. «Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars des Etats-Unis (18.000 USD) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.100 EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 5.500 USD est évalué à 4.104 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 25, case 11. – Reçu 41,04 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

P. Frieders.

(004956.3/212/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 87.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

P. Frieders.

(004958.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.626.

In the year two thousand four, on the twenty third of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary shareholders' general meeting of the société anonyme FILUXEL S.A., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg, on the date of 30 December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No. 178 of 10 April 1997.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the aforementioned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the date of March 22, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and corrected by a deed of the aforementioned Maître Joseph Elvinger, on the date of April 21, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was called to order at 14.30 p.m. and was presided by Mr Manuel Frias, Director, residing at Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Miss Catherine Blocman, Director, residing at Paris.

The meeting elected as scrutineer Miss Chantal Mathu, private employee, residing at Luxembourg.

The board of the meeting thus having been appointed, the Chairman stated the following and asked the recording notary to record that:

(i) the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

To amend Article 6 of the Company's articles of incorporation, which sets forth the rights and obligations attached to the shares of categories D1 through D37 and to the shares of categories E1 through E37 issued by the Company, by modification of the definition of the «Net Proceeds from the Sale of Subsidiaries».

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by them, are indicated on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, as well as the board of the meeting. This list shall be attached to these minutes to be submitted therewith for the recording formalities.

(iii) It results from the attendance list that, of the one hundred thousand (100,000) category A ordinary shares, the thirty-seven (37) redeemable shares, each of different categories D1 through D37, and the thirty-seven (37) redeemable shares, each of different categories E1 through E37, representing the Company's entire share capital, all the shares are

present or represented at this meeting, which, accordingly, is duly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

The General Meeting, after having deliberated, unanimously adopted the following resolution:

Resolution

The Extraordinary Shareholder's General Meeting resolved to modify the definition of the «Net Proceeds from the Sale of the Subsidiaries» provided by Article 6 of the Company's articles of incorporation which shall be read as follows: ««Net Proceeds from the Sale of the Subsidiaries» refers to:

(a)

(i) the price of the assignment of the shares of OMNI SERVICES INC., a company incorporated under the laws of the State of Virginia, United States of America (hereafter «OMNI»), and

(ii) the portion of the price of the assignment of the shares of HOLDELIS, a company incorporated under the laws of France (hereafter «HOLDELIS» and, together with OMNI, the «Subsidiaries»)

as effectively received from each relevant assignee by the Company,

(the proceeds defined in this paragraph (a) being referred to hereafter as the «Gross Proceeds from the Sale of the Subsidiaries»),

(b) less:

(i) the amount of expenses paid or borne by FILUXEL and its Subsidiaries directly or indirectly related to these assignments of shares,

(ii) all taxes paid, withheld, to be paid or withheld by the Company as a result of these assignments of shares, and

(iii) an amount of Euro one billion one hundred and two millions Euro (1,102,000,000 EUR),

(c) plus:

estimated interests after taxes calculated on the difference (the «Invested Proceeds») between:

(i) the Gross Proceeds from the Sale of the Subsidiaries, and

(ii) any amounts effectively paid by the Company relating to the liabilities listed in paragraph (b) above, as from the date on which such amounts have been effectively paid;

the above mentioned interests being calculated between the day on which the Gross Proceeds from the Sale of the Subsidiaries were placed at the disposal of the Company and the earlier of (i) the redemption date of the shares of categories E1 through E37 and (ii) the date of liquidation of the Company, by applying an average annual rate of 3.1% and within the limit of the interest actually received by the Company from the Invested Proceeds.»

There being nothing else on the agenda, the meeting was adjourned at . . .

Evaluation of Expenses

The parties appearing have evaluated the amount of the costs, expenses, fees and charges of all kinds incumbent upon the Company, by reason of these minutes on one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; upon request of the appearing persons and in the case of divergences between the two versions, the French version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

These minutes were read and an interpretation thereof was given to the parties appearing who are known by the recording notary by their surnames, usual given names, civil status and residence; they have signed with Us, the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILUXEL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No 178 du 10 avril 1997. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et acte rectificatif reçu par M^e Joseph Elvinger, en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Manuel Frias, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Blocman, administrateur de sociétés, demeurant à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(iv) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 6 des statuts de la Société définissant les droits et obligations attachés aux actions des catégories D1 à D37 et aux actions des catégories E1 à E37 émises par la Société, consistant en la modification de la définition du «Produit Net de la Vente des Filiales».

(v) les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des

actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

(vi) il apparaît de la liste de présence que sur les cent mille (100.000) actions ordinaires de catégorie A, les trente-sept (37) actions rachetables chacune de catégories différentes D1 à D37, et les trente-sept (37) actions rachetables chacune de catégories différentes E1 à E37, représentant l'entière du capital social de Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la définition du «Produit Net de la Vente des Filiales» prévu par l'article 6 des statuts de la Société, comme suit:

«Par «Produit Net de la Vente des Filiales», il faut entendre:

(a)

(i) le prix de transfert des actions d'OMNI SERVICES INC., une société de droit de l'Etat de Virginie, Etats-Unis («OMNI»), et

(ii) la quote part du prix de transfert des actions HOLDELIS S.A., une société de droit français («HOLDELIS» et, avec «OMNI», les «Filiales»)

tels qu'effectivement reçus de chaque cessionnaire concerné par la Société,

(le produit défini dans ce paragraphe (a) sera désigné dans les présentes comme «Produit Brut de la Vente des Filiales»)

(b) diminué:

(i) du montant des frais payés ou dus par FILUXEL et ses Filiales liés directement ou indirectement à ces cessions d'actions,

(ii) de tous impôts payés, retenus, devant être payés ou retenus par la Société du fait de ces cessions d'actions, et,

(iii) d'un montant de un milliard cent deux millions d'euros (EUR 1.102.000.000)

(c) augmenté:

des intérêts estimés après impôts calculés sur la différence (le «Produit Investi») entre:

(i) le Produit Brut de la Vente des Filiales, et

(ii) tous montants effectivement payés par la Société et liés aux passifs cités au paragraphe (b) ci-dessus, à partir de la date à laquelle ces montants ont été effectivement payés;

lesdits intérêts étant calculés entre le jour où le Produit Brut de la Vente des Filiales a été mis à la disposition de la Société et la plus proche de (i) la date de remboursement des actions de catégories E1 à E37 et (ii) la date de liquidation de la Société, par application d'un taux d'intérêt annuel moyen de 3,1% et dans la limite des intérêts réellement perçus par la Société du Produit Investi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à . . .

Evaluation des Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, étant entendu que la version française primera en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frias, C. Blocman, C. Mathu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, vol. 145S, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

J. Elvinger.

(001275.2 /211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.626.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

J. Elvinger.

(001276.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 15.659.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEROCYTOLUX, en liquidation, avec siège social à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.659, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 47 du 10 mars 1978. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, numéro 387 du 27 décembre 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Dumont, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, avenue Kamerdelle, 40.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Coussement, infirmière, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Denaisse, expert comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Indication de l'endroit de la conservation des livres de la société.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cent soixante (260) actions, dont cent (100) actions sont libérées intégralement et cent soixante (160) actions sont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, dont le procès-verbal a été documenté par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 122 du 30 janvier 2004, a décidé la dissolution anticipée de la société et a prononcé sa mise en liquidation.

V) Que la même assemblée générale a désigné comme liquidateur Monsieur Jacques Dumont, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, Kamerdellelaan, 40.

VI) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date de ce jour a pris connaissance du rapport du liquidateur et a désigné comme commissaire à la liquidation Madame Nicole Coussement, infirmière, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28 et a fixé une date ultérieure pour la liquidation définitive de la société.

VII) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire à la liquidation et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leur gestion.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dumont, N. Coussement, A. Denaisse, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

P. Frieders.

(005034.3/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

KEY CUBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature.

(001366.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

SOGECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 105.175.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourteenth of December,
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg (pending),

here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, RCS Luxembourg B 40722,

here represented by its managing director, Mr Alain Noullet, prenamed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of: SOGECO HOLDING, S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class A and/or of Class B.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of a Class A Director together with a Class B Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg-City at the registered office or such other place of the town of the registered office as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of June at four p.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l.	309
2) EUROLEX MANAGEMENT, S.A.	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,700.- EUR (one thousand seven hundred euros).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:

a) as Directors of Class A:

Mr Guennadi Timtchenko, born in Arménie on November 9, 1952, residing at 10, rampe de Cologny, CH-1223 Geneva

and

Mrs Elena Timtchenko, born at Stavropolskin Alue (Russland) on December 21, 1955, residing at 10, rampe de Cologny, CH-1223 Geneva

b) as Director of Class B:

Mr Alain Noullet, private employee, born on November 2, 1960 in Bruxelles (B), with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Luxembourg B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first herein before mentioned in Senningerberg,

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg (en cours),

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) EUROLEX MANAGEMENT, S.A., avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 40.722,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Alain Noullet, prénommé.

Lesquels comparants, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: SOGECO HOLDING, S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie A et/ou de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 16 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l.	309
2) EUROLEX MANAGEMENT, S.A.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) en tant qu'administrateur de catégorie A:

Mr Guennadi Timtchenko, né en Arménie le 9 novembre 1952, demeurant au 10, rampe de Coligny, CH-1223 Genève
et

Mme Elena Timtchenko, née à Stavropolskin Alue (Russie), le 21 décembre 1955, demeurant au 10, rampe de Coligny, CH-1223 Genève

- b) en tant qu'administrateur de catégorie B:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960, à Bruxelles (B), avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

- 5) Le siège de la Société est fixé au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 14, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001615.3/202/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

VARFIN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.596.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

- La démission de Monsieur Horst Bartsch, employé privé, né le 30 juin 1955 à Quierschied (D) demeurant à D-66557 Illingen, 38, Goetzwiesstasse., de Monsieur Valerio Zanchi, employé privé, né le 7 septembre 1953 à Lugano (CH) adresse professionnelle au 6, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg et de Monsieur Henri Ernzen, employé privé, né le 11 avril 1949 à Luxembourg, adresse professionnelle au 6, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg sont acceptées.

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et la société INTER PORTFOLIO, IBC n° 347700 domiciliée Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour VARFIN INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000658.3/696/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 15.659.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEROCYTOLUX, en liquidation avec siège social à L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.659, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 47 du 10 mars 1978. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, numéro 387 du 27 décembre 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Dumont, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, avenue Kamerdelle, 40.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Coussement, infirmière, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Denaisse, expert comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Approbation du rapport du liquidateur et décharge à accorder au liquidateur pour l'exécution de son mandat.
- 2) Clôture de la liquidation et nomination du commissaire à la liquidation.
- 3) Fixation de la date d'une assemblée générale ultérieure.
- 4) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cent soixante (260) actions, dont cent (100) actions sont libérées intégralement et cent soixante (160) actions sont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du liquidateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation et de nommer commissaire à la liquidation Madame Nicole Coussement, infirmière, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, Square Drouet d'Erlon, 28.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le 17 décembre 2004 avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Indication de l'endroit de la conservation des livres de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dumont, N. Coussement, A. Denaisse, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

P. Frieders.

(004962.2/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

OVEREND, GURNEY & CO 1871 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 105.174.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Katleen Pans, employée, demeurant à B-2170 Merkssem, 27/29, Flamingostraat.
2. Madame Lydia Luytens, retraitée, demeurant à B-2861 Sint Katelijne Waver, 71, Mechelbaan, ici représentée par Mademoiselle Katleen Pans, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Sint Katelijne Waver.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Lesquelles comparantes ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles comme suit:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de OVEREND, GURNEY & CO 1871 (Luxembourg) S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires de tout ordre, de nature à compromettre l'activité normale, se produiront, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucune effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La société a pour objet les activités de conseil économique.

La société (SOPARFI) a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non et de toutes autres reconnaissances de dettes, à des sociétés dans laquelle elle détient des intérêts.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, rattachées directement ou indirectement à son objet social et pourra avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra, pour son propre compte, faire, toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 12 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire ou par la conversion d'obligations. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Administration et Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de l'administrateur délégué ou de deux administrateurs. Si tous les administrateurs sont présents ils peuvent se réunir sans convocation préalable. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par message électronique un administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par la majorité des administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tous ses pouvoirs ou en partie avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou à toutes autres personnes qu'ils désignent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Exceptionnellement le premier administrateur délégué peut être nommé par assemblée générale tenue directement après la constitution de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Assemblée générale, Répartition des bénéfices

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. L'assemblée générale décidera de l'affectation et/ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an deux mil cinq. Les décisions d'une assemblée des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Exercice social et Dissolution

Art. 13. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale décidera et nommera un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) pour procéder à la liquidation.

Disposition générale

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Madame Luytens Lydia, prénommée	749.250	749.250	999
2) Mademoiselle Pans Katleen, prénommée	750	750	1
Total:	750.000	750.000	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de neuf mille huit cents euros (EUR 9.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:

- (1) Monsieur Albert Pans, Administrateur de sociétés, né à Bonheiden (B), le 11 juillet 1971, demeurant à 71, Melchbaan, B-2861 Sint-Katelijne-Waver;

- (2) Monsieur Gerd Pieron, manager, né à Leuven (B), le 16 juillet 1971, demeurant à 24, Hansbrugweg, B-3150 Haacht

- (3) Mademoiselle Katleen Pans, employée, née à Bonheiden (B), le 15 août 1978, demeurant à 27/29, Flamingostraat, B-2170 Merksem.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CD SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg 50.564.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de deux mille dix.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme Madame Katleen Pans, prénommée, comme administrateur délégué de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute exercice de l'activité commerciale décrite dans l'objet social de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Pans, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 146S, fol. 9, case 7. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001617.3/202/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

15675

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 66.074.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 novembre 2004

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de reconduire le mandat des administrateurs:

Monsieur Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg: jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes:

La Société VAN GEET DERICK & Co, réviseurs d'entreprises, S.à r.l., ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000586.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

NORY EUROPEAN EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.232.

L'an deux mil quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORY EUROPEAN EQUITIES S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 18 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Fachot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du Jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, HANSEN LIMITED, ayant son siège social au n° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71 Alofi, Niue.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, S. Dodo, C. Fachot, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

G. Lecuit.

(005051.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

D.V. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.884.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.V. INVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1532 du 24 octobre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 88.884.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures.

2.- Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de D.V. INVEST S.A.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Deuxième resolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de D.V. INVEST S.A.

Troisième resolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2004, vol. 358, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2005.

H. Beck.

(001222.2/201/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

D.V. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2005.

H. Beck.

(001226.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

XBC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 31.892.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 novembre 2004

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler les mandats des administrateurs, Messieurs Yves Brasseur, Patrick de Brabandere, Bernard Felten, Frédéric Collot et Nicolas Saverys pour une période de 3 années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2007.

Le mandat de Monsieur Ludo Beersmans n'est pas reconduit. Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes c'est-à-dire la société KPMG AUDIT, LUXEMBOURG.

L'assemblée décide de nommer en remplacement la société VAN GEET DERICK & Co, Réviseurs d'Entreprises, S.à.r.l. ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2007.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000591.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

MONDAY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.322.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juin 2004, il a été décidé:

1. de renouveler le mandat au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2004, et qui se tiendra en 2004, de Monsieur Cyrus N. Pardiwala, avec adresse professionnelle au 1177, Avenue of the Americas, NY 10036, New York, United States.

2. de renouveler le mandat au poste d'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2004, et qui se tiendra en 2004, de:

- Monsieur Joseph Frank Brown, avec adresse professionnelle au 1177, Avenue of Americas, NY 10036, New York, United States,

- Monsieur Thomas Alan Leipzig, avec adresse professionnelle au 1177, Avenue of Americas, NY 10036, New York, United States,

- Monsieur Thomas Charles O'Neill, avec adresse professionnelle au 1301, Avenue of Americas, NY 10019, New York, United States.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000685.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

HELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.231.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELFIN S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 1^{er} mars 1993, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 334 du 30 juin 1997;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1811 du 23 décembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.231.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

2.- Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de HELFIN S.A.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de HELFIN S.A.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2004, vol. 358, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2005.

H. Beck.

(001234.2/201/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

15679

HELFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2005.

H. Beck.

(001236.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

TRANS-OCEAN REINSURANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 42.723.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the third of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of TRANS-OCEAN REINSURANCE S.A., in liquidation, a société anonyme, having its registered office in L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, RCS Luxembourg B 42.723, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Mersch in replacement of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 29, 1992, published in the Mémorial C number 173 of April 21, 1993.

The meeting is presided by Mr Nicolas Léonard, employee, residing in Etalle (Belgium), who appoints as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Lassine, employee, residing in Chenois (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1) Report of the liquidation auditor.
- 2) Discharge to be given to the liquidator and the liquidation auditor.
- 3) Closing of the liquidation.
- 4) Determination of the place where the books of the company shall be kept.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the eight hundred thousand (800,000) shares representing the entire share capital of one million six hundred thousand US dollars (1,600,000.- USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

V) The extraordinary general meeting of shareholders of the company recorded by deed of the undersigned notary on December 18, 2003, published in the Mémorial C, number 159 of February 7, 2004, decided to dissolve the company and to put it into liquidation.

The same meeting appointed EURCO S.A., a société anonyme, with registered office in L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, as liquidator of the company.

VI) An extraordinary general meeting held in Luxembourg on April 30, 2004, acknowledged and accepted the report of the liquidator and appointed as auditor to the liquidation ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

VII) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to adopt the report of the liquidation auditor and the accounts of the liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to give full and entire discharge, without reserve or restriction, to the liquidator and to the auditor to the liquidation.

Third resolution

The general meeting declares that the liquidation is closed and states that the company has ceased to exist.

Fourth resolution

The general meeting decides that the books and documents of the company will be deposited and kept for the legal term of five years at the former registered office of the company in L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their name, given name, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANS-OCEAN REINSURANCE S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 42.723, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 173 du 21 avril 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Léonard, employé privé, demeurant à Etalle (Belgique), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Lassine, employé privé, demeurant à Chenois (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit de la conservation des livres de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les huit cent mille (800.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million six cent mille dollars US (1.600.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société documentée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 159 du 7 février 2004, décida la dissolution anticipée de la société et prononça sa mise en liquidation.

Que la même assemblée générale désigna la société anonyme EURCO S.A., avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, comme liquidateur de la société.

VI. Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2004, prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

VII. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire à la liquidation et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restrictions au commissaire à la liquidation et au liquidateur, de leur gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans à l'ancien siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Léonard, N. Thoma, L. Lassine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

P. Frieders.

(004646.3/212/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EPP MARATHON ALPHA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.382.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

EPP MARATHON ALPHA HOLDINGS (LUX) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr. Luke Muchamore, attorney-at-law, residing in Luxembourg, in accordance with the power of attorney contained in the deed of the undersigned notary containing incorporation of the company EPP MARATHON ALPHA HOLDINGS (LUX) S.à r.l., dated on December 30, 2004.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in France, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EPP MARATHON ALPHA (LUX) S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 January and ends on the 31 December.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s).

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The Articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the one hundred and twenty-five (125) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

* INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 40.312; and

* Mr. Donald Wolf, attorney, born 25th March, 1944, in New Mexico, USA, whose residence address is One East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815 USA.

2) The registered office is established in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EPP MARATHON ALPHA HOLDINGS (LUX) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, Val Ste Croix, qui n'est pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Maître Luke Muchamore, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration contenue dans l'acte du notaire soussigné contenant la constitution de la société EPP MARATHON ALPHA HOLDINGS (LUX) S.à r.l, datée du 30 décembre 2004.

Lequel comparant, ès-qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immeubles situés en France, ainsi qu'à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EPP MARATHON ALPHA (LUX) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'il détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

* INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 40.312; et

* M. Donald Wolf, avocat, né le 25 mars 1944, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à One East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815 Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la société est établi à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: L. Muchamore, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2004, vol. 23CS, fol. 30, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

M. Lecuit.

(004782.3/220/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2004.

A.S. ADVENTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 36.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2004

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Geuten et de Monsieur Léon Seynaeve de leurs fonctions d'administrateurs, leur donne décharge de son mandat et les remercie de leur action au sein de la société.

Elle appelle en remplacement Monsieur Cédric Olbrechts demeurant 7, rue Fontaine à B-1390 Grez-Doiceau et Monsieur Pierre De Waha demeurant 8, rue Alfred Houlotte à B-1342 Limelette, qui termineront les mandats en cours.

L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir Monsieur Filip Leflot demeurant 192/41, Koningslaan à B-8300 Knokke-Heist et Monsieur Guy Torrekens demeurant 4, Langemunt à B-9420 Aaigem pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001001.3/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

SOCIETE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.854.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003, les mandats des administrateurs:
Monsieur Jean-Pierre Wespi, 8, Chemin des Fougeroles, CH-1053 Cugy, Suisse
Monsieur Roger Frick, 10, Sentier de Courtaraye, CH-1073 Savigny, Suisse
Madame Sylvia Regamey, 9, Sablon, CH-107 Lausanne, Suisse
ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.
Le mandat du Commissaire aux comptes
TESTATORIS AG, 27, Bahnhofstrasse, CH-6301 Zug
a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.
Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:
- Madame Sylvia Regamey, Administrateur
- Monsieur Jean-Pierre Wespi, Administrateur
- Monsieur Roger Frick, Administrateur
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour SOCIETE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001015.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 7.589.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss gemäß Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft

«Die Aktionäre der Gesellschaft haben in einer ordentlichen Generalversammlung am 16. Dezember 2004 Herrn Benedikt Buhl als weiteres Mitglied in den Verwaltungsrat der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. gewählt. Gemäss Artikel 60 Abs. 4 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften haben die Aktionäre des weiteren Herrn Benedikt Buhl die für ein Mitglied des Verwaltungsrates vorgeschriebene Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung erteilt.

Demgemäss fasst der Verwaltungsrat der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. den nachstehenden Beschluss:
Der Verwaltungsrat der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. überträgt Herrn Benedikt Buhl mit Wirkung vom 1. Januar 2005 für die Dauer seiner Amtszeit als Verwaltungsrat der Gesellschaft die Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte sowie zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung.»

Luxemburg, den 27. Dezember 2004.

Für richtigen Auszug

C. Reuter / T. Kiefer

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004463.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ARCIPELAGOS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.520.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 octobre 2004

«Les soussignés, tous membres du Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil») de ARCIPELAGOS SICAV (ci-après la «Sicav»), une société d'investissement à capital variable, créée sous la loi luxembourgeoise, décident à l'unanimité, par la signature de cette résolution, ce qui suit:

Etant donné que le Conseil a été informé de la démission de Monsieur Jean Louis Catrysse de ses fonctions d'Administrateur de la Sicav avec effet au 23 septembre 2004.

Etant donné que le Conseil décide de coopter Madame Alessandra Degiugno, IBL INVESTMENT BANK S.A. en qualité de Directeur de la Sicav.

Ayant considéré ce qui précède, le conseil décide à l'unanimité:

A. après avoir noté que Madame Alessandra Degiugno, IBL INVESTMENT BANK S.A., a déjà fait l'objet d'une approbation de la part de l'Autorité de Contrôle, la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

de coopter Madame Alessandra Degiugno, IBL INVESTMENT BANK S.A, dans l'attente de l'agrément de la CSSF, aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Louis Catrysse, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Sicav laquelle Assemblée procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.»

IBL INVESTMENT BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004319.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

GLOBEXPORT RAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.595.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2004 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Tamas Rakosi, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Chrisstian Baudoux, administrateur de sociétés, demeurant à Vence (France),
- Madame Anna Rozsa Banhalmi, sans profession, demeurant à Bruxelles.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Tamas Rakosi est confirmé.

A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

MONTRBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000204.3/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

DALAZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.395.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 14 décembre 2004 que:

1. Madame Elodie Dodeler, employée privée, demeurant à F-57525 Talange, 5, impasse de la Châtellerie, ayant démissionné des ses fonctions d'administrateur,

et

Madame Nathalie Cortinhas, comptable, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération, ayant été révoquée de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société,

sont nommés nouveaux administrateurs de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006:

Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

et

Madame Nadine Gaupp, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 105, Val Ste Croix

2. Décharge est accordée à l'administrateur révoqué Madame Nathalie Cortinhas, ainsi qu'à l'administrateur démissionnaire Madame Elodie Dodeler pour l'exercice de leur mandat et leur gestion jusqu'à ce jour.

3. Il n'est plus pourvu au poste d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004329.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

PROVEMO, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 20.539.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'an 2005, le 10 janvier.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée PROVEMO, avec siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 5, place Benelux, constituée par acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 1983, publié au Mémorial C du 24 août 1983, numéro 213. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Paul Bettingen, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C du 8 septembre 2003, numéro 917.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marco Bei, administrateur de société, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés.
- 2.- La société SELECT COMMERCE S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 5, place Benelux, ici représentée par ses administrateurs Monsieur Marco Bei, prénommé, en sa qualité d'administrateur-délégué.

Ils déclarent prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Carlos Alberto Teles Dos Santos, technicien, né le 10 février 1954, à Tondela (P), demeurant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 213, route de Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société, et pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat lui a été accordée.

La société est actuellement à la recherche d'un remplaçant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Bei

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01962. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004322.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.754.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions unanimes d'une assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2004 que:

- I) Les administrateurs suivants ont été réélus:
 - Monsieur Sergio Tacchini, directeur de société, demeurant à Milan (Italie),
 - Monsieur Alessandro Tacchini, directeur de société, demeurant à Milan (Italie),
 - Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a fixé la durée de leurs mandats de façon à ce qu'ils se terminent à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clôturés au 15 décembre 2004.

- II) La société FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, a été désignée commissaire. La durée de son mandat est fixée de façon à ce qu'il se termine à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clôturés au 15 décembre 2004.

- III) Le conseil d'administration a été autorisé à désigner comme administrateur-délégué pour la durée de ses fonctions en tant qu'administrateur, Monsieur Sergio Tacchini, ci-avant renommé administrateur, aux fins de représenter la Société dans toutes affaires de gestion courante et journalière.

- IV) L'assemblée générale a approuvé le bilan au 15 décembre 2003 et ses annexes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A.

Par mandat spécial

C. Geiben

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004501.3/273/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CHANTELOUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 24.636.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 octobre 2004

L'assemblée décide de proroger le mandat des administrateurs pour une période de six années:

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg,
- La société CD-GEST ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2010.

L'assemblée décide de proroger le mandat du Commissaire aux Comptes la société VAN GEET, DERICK & Co, ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, pour une période de six années et viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2010.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000599.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

PAINTBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.862.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Madame Pia Myrvold, artiste, demeurant 327, rue St Martin, 75003 Paris, France, administrateur-délégué;
- Madame Lillann Myrvold, curateur, demeurant 21, Lyngvollvn, 4017 Stavanger, Norvège;
- LEBOEUF LIMITED, ayant son siège social 325, Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Paul Gehlen n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à r.l. n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004403.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

COGECI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.122.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2005, volume 530, folio 34, case 6:

I.- Que la société anonyme COGECI GROUP S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.122, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 février 1996, publié au Mémorial C numéro 261 du 30 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Georges d'Huart:

- en date du 6 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 38 du 29 janvier 1997;
- en date du 19 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 25 du 16 janvier 1999;
- et modifié suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 782 du 25 octobre 2000.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme COGECI GROUP S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme COGECI GROUP S.A.

IV.- Que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(004363.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 70.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Norbert von Kunitzki, licencié en sciences économiques, demeurant à Mondorf-les-Bains, Président.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004408.3/53 4/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

POSEIDON JV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.535.

Changement d'Associés

Suite à la convention de cession de 91 parts sociales intervenues entre CERE COINVEST, S.à r.l., et CEREP, S.à r.l., et suite à la convention de cession de 125 parts sociales entre CEREP, S.à r.l., et SEGESTIA HOLDING, GmbH en date du 16 novembre 2004, les Associés de la société POSEIDON JV, S.à r.l., sont:

- CEREP, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg: détention de 53 parts sociales;

- CERE COINVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg: détention de 72 parts sociales;

- SEGESTIA HOLDING, GmbH, ayant son siège social à Bankgasse 2 1010 Vienne, Autriche: détention de 125 parts sociales.

POSEIDON JV, S.à r.l.

C. Finn

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001027.3/1026/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

J.J. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 59.979.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2004

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un. L'assemblée accepte la démission de l'ancien conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Justin Dostert, né le 1^{er} janvier 1939 à Luxembourg, conseiller en fiscalité et comptabilité, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération,

b) Monsieur Michel Theys, né le 3 janvier 1950 à Louvain, expert-comptable, demeurant à B-1301 Wavre, Vieux chemin du Poète, 28,

c) Monsieur Ancion Bernard, né le 15 mars 1968 à Gembloux, demeurant à B-5140 Sombreffe, rue du Comté, Ligny 10.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Grégory Theys, né le 29 mai 1978 à Ottignies, demeurant à B-1301 Wavre, Vieux chemin du Poète, 28.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2006.

Fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Signature

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004522.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.079.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Erica Goedert, Monsieur Paul Ottoy et Monsieur Didier Ottoy, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003. Elle appelle comme administrateur supplémentaire Monsieur Jean-August Cloots, administrateur de sociétés, 21, Doncklaan, B-2900 Schoten, pour une même période. Elle autorise le Conseil d'Administration de renommer Monsieur Didier Ottoy aux fonctions d'administrateur-délégué pour une même période.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2003

Monsieur Didier Ottoy est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001004.3/506/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 7.589.

Auszug aus der Niederschrift der Ordentlichen Generalversammlung in Luxemburg am 16. Dezember 2004

«...»

Wahl zum Mitglied des Verwaltungsrates und Zustimmung zur Übertragung der Befugnis zur täglichen Geschäftsführung und Vertretung:

Die Aktionäre beschließen, Herrn Benedikt Buhl, der mit Zustimmung der Aufsichtsbehörde (CSSF) mit Wirkung vom 1. Dezember 2004 zum Geschäftsleiter der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. ernannt worden ist, mit Wirkung vom 1. Januar 2005 für eine Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2007 zum Mitglied des Verwaltungsrates zu wählen und den Verwaltungsrat zu ermächtigen, ihm für die Dauer seiner Amtszeit als Verwaltungs-

rat die Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung gemäss Art. 60 des Gesetzes vom 15. August 1915 über die Handelsgesellschaften zu übertragen.

...»

Luxemburg, den 17. Dezember 20043.

Für richtigen Auszug

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

C. Reuter / T. Kiefer

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004460.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.038.

—
Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 28 juillet 2004

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, ayant son siège social au Pienzenauerstrasse 27, D-81679 Muenchen

et la société

AURORA CAYMAN LIMITED ayant son siège social à 309, Ugland House, Isles Cayman.

La société PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG cède à AURORA CAYMAN LIMITED qui accepte 1.803 parts sociales, représentant 0,36% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HoldCo 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

B. Nasr / K. Van Baren

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001009.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

PLURAL SOURCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 95.064.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 décembre 2004 que:

Ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Antonio Distefano et Monsieur Georges Diederich, démissionnaire:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (I) le 7 avril 1975 et demeurant à 560, rue de Neudorf, L-2220;

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan le 13 mai 1966 et demeurant à 560, rue de Neudorf, L-2220;

Monsieur David De Marco, Directeur, né à Curepipe (Mauritius), demeurant à Stegen, Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

A été nommé commissaire en remplacement de Monsieur Alexis De Bernardi, démissionnaire:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'an 2005.

Le siège social de la société a été transféré du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001294.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

SWISSPROJECT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.058.

Extrait du contrat de cessions de parts sociales du 13 décembre 2004

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 décembre 2004 ce qui suit:

CLAMAX INVESTMENT S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, numéro de registre de commerce B 64.186 a transféré 500 parts détenues dans la Société, d'une valeur nominale de 25 Euro, à BRINGWOOD LIMITED, société constituée sous les lois de Chypres, dont le siège social est au Kastoros 2, PC 1087 Nicosia, Chypres, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Chypres sous le numéro HE 154246.

L'associé unique est désormais:

BRINGWOOD LIMITED avec 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euro chacune.

Le 27 décembre 2004.

Pour la société

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001280.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

BARILLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.953.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 décembre 2004 que le liquidateur, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2004 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 novembre 2004 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été ordonné.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARILLA LUXEMBOURG S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001299.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

MANU CONCASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 96.390.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Manuel Jesus Borges, technicien, né à Teixeira Baiao (P), le 22 juin 1965, demeurant à L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté,

agissant en comme unique associé de la société unipersonnelle MANU CONCASSAGE, S.à r.l., avec siège à L-Rodange, (R. C. n° B 96.390), constituée suivant acte notarié du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C n° 1201 du 14 novembre 2003.

Lequel comparant a déclaré au notaire d'acter l'élargissement de l'objet social et la modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. alinéa 1^{er}. La société a pour objet le concassage et l'exploitation de carrières ainsi que l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation de terrains, de canalisation. En général la société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Borges, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2004, vol. 904, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 décembre 2004.

G. d'Huart.

(001332.3/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

ESPAGNET + ETIENNE ADDED VALUE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

R. C. Luxembourg B 94.829.

DISSOLUTION

Nous, soussignés Boris Espagnet, résidant rue de Lorraine, 31B à B-6791 Athus, et Stéphane Etienne, résidant Kolenheide 5 à B-34 Huldenberg, tous deux associés-gérants et nommés liquidateurs de la société en nom collectif ESPAGNET + ETIENNE ADDED VALUE, S.e.n.c., déclarons de commun accord ladite société en liquidation volontaire.

La société a cessé toutes ses activités commerciales et toutes les créances exigibles ont été payées. Il n'a été procédé à aucune répartition du bénéfice puisqu'au moment de la liquidation, celui-ci était nul.

Le matériel informatique (un desktop, deux laptops, une imprimante, un scanner) et roulant (deux voitures) des deux associés-gérants, dont la mise à disposition constituait la majeure partie du capital social d'un montant global de 2.500 euros, a été intégralement remis à ses propriétaires initiaux.

Toutes les conditions pour la liquidation volontaire ayant été réunies, la société ESPAGNET + ETIENNE ADDED VALUE, S.e.n.c., est à partir de ce jour officiellement dissoute.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00676. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001326.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

ALIMENTA INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.621.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 novembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004, vol. 902, fol. 90, case 11, que la société anonyme ALIMENTA INVEST HOLDING, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.621, constituée originellement sous la dénomination de ALIMENTA INVEST S.A., en date du 21 février 1979, au capital social d'un million de francs suisses (1.000.000,- CHF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune, suivant acte reçu par Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, à l'époque notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 14 du 25 juin 1979; dont les statuts ont été modifiés en date du 22 septembre 2000, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle de ALIMENTA INVEST HOLDING, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 208 du 20 mars 2001, a été définitivement dissoute et liquidée suivant décision expresse de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ALIMENTA INVEST HOLDING.

Décharge pleine et entière a été accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 décembre 2004.

G. d'Huart.

(001334.4/207/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

GLICINAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 70.394.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2004:

- L'Assemblée a accepté la démission de deux Administrateurs Monsieur Marc Van Hoek et Monsieur Domenico De Acetis et du Commissaire aux Comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- L'Assemblée a donné décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant

* Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg et

* Mademoiselle Karine Le Goff, employée privée, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg,

aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY, S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse au siège social de la société de son adresse 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg le 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001381.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

MONDAY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.979.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 25 juin 2004, il a été décidé:

1. de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2004, et qui se tiendra en 2004:

- Cyrus N. Pardiwala, avec adresse professionnelle au 1177, avenue of the Americas, NY 10036, New York, United States,

- Ellenore O'Hanrahan, avec adresse professionnelle au 1177, avenue of Americas, NY 10036, New York, United States,

- Amyas Morse, avec adresse professionnelle au 1, Embankment Place, WC2N 6 RH, London, United Kingdom

2. de renouveler le mandat de la société MONDAY Ltd, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, HM11 Hamilton, Bermudes, au poste de gérant commandité, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 juin 2004, et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000692.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

TERRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.491.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2004 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A. dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes révoqué Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande. La société LUXOR AUDIT, S.à r.l. dont le siège est situé au 188, route d'Esch, L.1471 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A. Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004. Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000905.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

BRITISH BLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.740.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 novembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 juillet 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004551.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

GELPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 96.787.

Anne Smons, démissionne de son poste d'administrateur de la société ci-dessus dénommée avec effet à la date mentionné sur cette lettre.

Le 15 novembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001283.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.
